

Chasseneuil, le 27 janvier 2020

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

« **LES ENJEUX DE L'INSPECTION : LES BONNES PRATIQUES** »

Grégory CANDELLE

mardi 30 juin 2020, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de **210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,
Catherine OGIER
Directrice INFN - site de Poitiers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués. Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du 30 juin 2020 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers

« **LES ENJEUX DE L'INSPECTION : LES BONNES PRATIQUES** »

→ Inscription de Maître Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail (impératif)**

Chèque de 210,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

LES ENJEUX DE L'INSPECTION : LES BONNES PRATIQUES

DATE

30JUIN

LIEU

INFN - site de Poitiers
Téléport 4 - avenue Thomas Edison 86960
FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL

HORAIRES

09h00 – 17h00

INTERVENANT

Grégory CANDELLE, inspecteur comptable près la Cour d'appel de Bordeaux, auteur du guide de la comptabilité notariale.

PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs, comptables

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'inspection annuelle n'est pas une sanction, mais un facteur d'amélioration. Cette formation permettra aux notaires et aux comptables à travers le rapport d'inspection de mieux appréhender leurs obligations, d'en comprendre les enjeux et de préparer efficacement l'inspection comptable annuelle. Les obligations professionnelles sont nombreuses et les conclusions du rapport ne sont pas sans conséquence. La connaissance des points de contrôle a un double fondement : la sécurité des fonds client et l'implication par le notaire dans la gestion de l'office.

PRE-REQUIS

Cette journée de perfectionnement s'adresse aux notaires, créateurs ou futurs notaires, comptables.

PEDAGOGIE

Exemples pratiques.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le rôle de l'inspection et les modalités d'exécution (rapport, conclusion ...) ;

Le tableau de bord notarial : outil de gestion (indicateurs financiers, pour le notaire, irrégularités, difficultés financières ...) ;

Le processus de contrôle interne : les obligations de vigilance TRACFIN et la gestion des comptes clients (solde de comptes client, gestion des IFU ...) ;

Les risques sociaux : le contrat de travail et avenant (télétravail ...), l'entretien annuel, professionnel et plan de formation.